



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 16144

Texte de la question

M. Jacques Lamblin attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le problème de la permanence des soins en milieu rural. En effet, la baisse de la démographie médicale oblige les médecins à augmenter l'amplitude de leurs horaires de consultation. De ce fait, il est difficile d'exiger de ces praticiens d'assurer un week-end de garde au terme d'une semaine de 60 à 70 heures de travail, tant pour des raisons de pénibilité physique et nerveuse pour les médecins que pour préserver la qualité des soins dispensés aux malades. Ce problème se pose avec une acuité particulière dans nos campagnes, souvent victimes de la désaffection des médecins en raison des contraintes (éloignement des patients lors des visites à domicile, isolement du médecin par rapport aux structures techniques...) qu'impose la pratique de la médecine en milieu rural. C'est pourquoi il souhaite l'interroger sur les mesures qu'elle compte prendre afin d'assurer la permanence des soins, notamment en fin de semaine, en instituant par exemple un volontariat médical, ou en modifiant la prise en charge des déplacements des patients vers le centre de soins, et le substituer à celui du médecin, pour assurer ainsi une présence constante du praticien en son cabinet et désengorger les urgences.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Lamblin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16144

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2008, page 942

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)